

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à Huriel sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Président.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., LEROUX F., ARROYO O., CHEMINET JL., LECLERC C., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A.,

Pouvoirs : Mme GOMES I. donne pouvoir à M. ARROYO O. ; M. CHARRET T. donne pouvoir à M. LECLERC C.,

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoir : 2

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Elie CHABROL, élu d'Huriel.

Hébergements touristiques - Révision des forfaits ménage

Afin d'harmoniser les tarifs avec les coûts liés à l'entretien des hébergements touristiques communautaires, il est proposé de réviser le forfait ménage applicable à La Brûlette à Saint-Sauvier et au Grand Bûcheux à Saint-Palais.

La commission compétente a émis un avis favorable à la fixation de ce forfait à 60 €, à compter du 1er octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- ✓ fixe à 60 € le forfait ménage applicable à La Brûlette à Saint-Sauvier ;
- ✓ fixe à 60 € le forfait ménage applicable au Grand Bûcheux à Saint-Palais ;
- ✓ décide que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er octobre 2026 ;
- ✓ autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à leur application.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 28 septembre 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

